



REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE MARLIEENS 21110

### PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

#### SEANCE du 22 JANVIER 2026.

Le conseil municipal, convoqué le 16 janvier, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 22 janvier 2026 à 18h à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mr Cédrick FACON

**Présents :** Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Joël CHEROT, Mr Cedrick FACON, Mr Jean Marie FERREUX, Mr MICHEL Patrick, Mme Elodie ENAULT, Mme Maréva MAZUE, Mme Antonia MILLERON.

**Absents :** Mr Frédéric MONBILLARD, Mr Cédric BOGE (excusé), Mr Cyril MARTIN (excusé), Mr Didier MOUGIN (procuration Mr BOURGOGNE), Mme Christelle NECCHI (procuration Mme MILLERON).

☞ Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

#### ➤ DELIBERATION TELETRAVAIL

☞ Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération sur la mise en place du télétravail pour le nouveau poste de bibliothécaire.

#### ➤ CHOIX ENTREPRISE « TRAVAUX LES JONQUILLES »

La commission urbaniste a étudié les différentes propositions et rend son avis sur le choix de l'entreprise « Noirot ». La délibération définitive aura lieu le 28 janvier 2026 en conseil exceptionnel.

#### ➤ ELECTIONS

Proposition de faire des roulements de 2 heures avec 4 personnes entre 8h et 18h.  
Toutes personnes intéressées inscrites sur les listes peuvent contacter la mairie pour participer.

Les dates clés pour les élections municipales de mars 2026 :

- 4 février 2026 : date limite pour s'inscrire en ligne sur les listes électorales.
- 6 février 2026 : date limite pour s'inscrire en mairie sur les listes électorales.
- 15 mars 2026 : premier tour de scrutin pour les élections municipales 2026.
- 22 mars 2026 : second tour de scrutin pour les élections municipales 2026.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

- La mairie a reçu 18 candidatures pour le poste de bibliothécaire.
- Les travaux en cours du locatif sont pratiquement terminés dans la première maison (isolation et vmc) il reste de la peinture à faire.
- À la suite de dons d'ordinateurs à l'école la mairie fera le nécessaire pour la configuration de l'imprimante réseau.
- Le recensement est actuellement à environ à un taux de 70%.
- Actuellement un locataire ne paye pas ses loyers, le trésor public est en charge du dossier.

La prochaine réunion est fixée au 28 janvier 18h00.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 4 avril, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

